

Bilan de fonctionnement ULIS 2013/Janv 2014

Loi Fév 2005 art code éducation 351 20 et circulaire 2010 BO 65

Les finalités de l'évaluation et questionnement du CE

Mesurer l'effectivité du projet ULIS

Apprécier l'impact sur les élèves concernés

Aider les personnels à passer à approche collective de la mission

Constituer un patrimoine d'expertises

Utiliser au mieux les ressources humaines et financières

Dégager les besoins d'accompagnement et formation personnels

Plan

A – Evaluation du fonctionnement de l'ULIS

A1 Qui est concerné par ULIS ?

A2 Place du dispositif dans le PE

B – Quelles Pratiques professionnelles ?

B1 Organisation de l'Ulis

B2 Acquis des élèves et suivi de leur progression

B3 Procédures d'accompagnement à l'orientation

C – Liens avec les autres partenaires

L'ULIS Fournier est ouverte depuis septembre 2006

C'est sa 7^e année de fonctionnement

Cette année Les élèves cette année sont répartis comme suit

2 élèves en 6^e (Arthur et Emil)

4 élèves en 5^e (Arthur, Romain, Anais et Dylan)

2 élèves en 4^e (Aliénor et Louis)

A – Evaluation du fonctionnement de l'ULIS

A1 -Les personnels

CE et son équipe :

Equipe de direction

Martine Cauchois Principale / Martine Uneau Princ. Adjointe

- . Responsable du bon fonctionnement et organisation EPLE
- . Au cœur d'un vaste réseau d'informations
- . Ressource en terme administratifs (procédures)
- . Matériel (accessibilité et équipement en outils numériques)
- . Educatif (réunion des acteurs)

CPE

Valérie Roux

Responsable de la vie de l'élève hors cours

Observe en continue des élèves en situation de handicap

Participe à la recherche de solutions adaptées

S'attache à l'amélioration de la vie de l'élève

Veille à la bonne organisation des temps de pause méridienne et de vie collective

Travaille en lien avec les familles, l'enseignante référente, le CE, la coordonnatrice ULIS et les professeurs

Médecin et infirmière

Dr Conte et Nazha Kabalan

Médecin concourt à l'adaptation de la scolarisation des élèves

Clinicien et expert il a accès à des données de santé sur l'élève

Membre de l'équipe éducative, il préconise des aides efficaces pour faciliter la progression de l'élève

Rôle essentiel

L'infirmière joue la proximité avec l'élève, elle contribue au suivi des aménagements et des protocoles. Possède des compétences techniques pour certains soins indispensable à la scolarisation de l'élève.

L'enseignante coordonnatrice

Marie Desseix

Enseignante du 1^{er} degré, elle possède une solide formation spécialisée sur le handicap, sur les adaptations et ressources pédagogiques ainsi que les pratiques prof. Au sein de l'équipe pluri catégorielle, sur l'environnement éducatif, thérapeutique et social de l'élève.

Missions : **enseigner**, remettre à niveau, préparer travail avec les enseignants, travailler à posteriori sur la compréhension, la consolidation des enseignements (exercices entraînement et révision)

Organiser l'EDT des élèves et des AVS

Accompagner l'élève consolider l'estime de soi, gérer avec bienveillance les écarts, travailler sur l'organisation de l'élève
Travailler sur les stages des élèves et leur orientation

Etre personne ressource auprès des enseignants

L'enseignante référente

Hélène Rabbé

Interlocuteur des parents, des équipes pédagogiques, et médico sociales (titulaire du CAPA SH et 2CA SH)

- . Participe à l'évaluation des besoins
- . Contribue à l'élaboration du PPS
- . Transmet document nécessaire à élaboration des objectifs
- . Organiser deux fois par an les rencontres PPS
- . Rédiger et diffuser les comptes rendus

La COP

Josette Dubois

Membre de l'équipe éducative, elle peut être sollicité pour l'établissement du PPS et ses révisions

Elle reçoit l'élève avec la famille au collège (1h) en entretien et construit le projet de formation et d'orientation. Elle propose stages et diverses expériences de formation dans la découverte des métiers.

Les professeurs

50 % des enseignants sont concernés

A2 – La place du dispositif dans le projet d'établissement

A2 – A L'organisation des rencontres avec les familles

Les familles sont accueillies en amont avant la rentrée des classes pour visiter l'ULIS et l'établissement, pour discuter avec le CE et l'enseignante coordonatrice

Nous invitons les familles à nous rencontrer si elles le souhaitent en mi trimestre (prise de rv à la demande)

L'équipe de direction se tient présente au CDI lors des réunions parents/équipes pédagogiques de début d'année et lors des réunions individuelles parents/professeurs

Les familles sont incluses dans le dispositif de rencontres parents professeurs comme les autres familles

Il ya également les deux ou 3 ESS fixées sur l'année en lien avec l'enseignante référente- Sont présentes tous les acteurs qui interviennent auprès de l'élève.

A2- B La participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives de l'établissement

Les élèves ULIS participent au «cross du collège» en oct , aux diverses manifestations que nous organisons (City Raid, CESC, projets de classe et même voyages scolaires) à la Course contre la faim en tricycles , au Forum des métiers à l'atelier Arts déco sur plage méridienne, aux sorties éducatives qu'elles soient en ville ou dans la CUB...

Ils ne sont écartés de rien

Se sont des élèves qui sont inscrits dans une division et qui suivent l'intégralité des propositions faites aux élèves

Nous ne raisonnons plus en intégration mais sur le fait d'apporter les aménagements qui rendront possibles la scolarisation de tous.

Le rôle des AVS et leur implication restent primordiaux.

B – Observation des pratiques professionnelles

B1 -L'organisation générale de l'ULIS

Au niveau des locaux, l'ULIS dispose de deux salles de classe, une salle de soins et des toilettes adaptées. Une des deux salles est dédiée au travail personnel des élèves qui y ont leur bureau attribué, un accès à internet, à leur imprimante individuelle, un câblage électrique suffisant pour charger leurs ordinateurs portables. La deuxième salle est dédiée aux cours dispensés par la coordonnatrice. Elle dispose d'un accès à internet et d'un vidéoprojecteur. La salle de soins permet les prises en charge individuelles par les différents intervenants extérieurs : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, éducatrices... du sessad ou en libéral. A l'occasion, quand plusieurs intervenants sont présents sur un même créneau horaire, une salle à côté du CDI est utilisée.

Au niveau humain, l'ULIS bénéficie actuellement d'une coordonnatrice et de huit AVS, dont deux se partagent l'emploi du temps avec d'autres jeunes du collège en situation de handicap mais pas inscrits dans le dispositif ULIS. Les AVS peuvent intervenir auprès de plusieurs jeunes, parfois dans la même classe, parfois dans des classes différentes.

Les élèves partagent leur emploi du temps entre les inclusions en cours (en classe de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} pour l'année 2013-2014), les temps de soins et prise en charge éducatives, les moments de travail personnel avec les AVS et les cours à l'ULIS (21heures hebdomadaires réparties entre groupe d'élèves), principalement des cours de Maths et Français, ainsi que des heures de soutien dans les matières nécessaires et deux heures de projet, un en développement durable avec d'autres élèves du collège et un en Arts, avec participation à un concours de BD.

B1-A Emploi du temps du coordonnateur précisant pour chaque plage horaire, le nom et le niveau d'apprentissage de chaque élève suivi. Les temps de regroupement prévus au sein de l'ULIS.

Le coordonnateur dispose de 3 salles une salle de cours une salle de travail élève et une petite salle dédiée aux soins

Avant la rentrée avec le CE organisation de l'accueil, rencontre avec les familles

Information en pré rentrée auprès des enseignants et de la vie scolaire

Stage présentant ULIS et objectif

L'organisation de l'emploi du temps des élèves en lien avec leur PPS

Cette année une demande de stage ZAP sur le handicap a été demandée

B1-B Conception et suivi de l'emploi du temps des élèves en lien avec leur PPS et assurant la stabilité et la continuité des apprentissages.

La coordonnatrice conçoit les emplois du temps à partir des emplois du temps des classes d'inclusion. A partir de ces trames, elle dégage toutes les heures libérées (grâce à un petit programme excel personnel), c'est-à-dire les heures où les élèves ne sont pas inclus (en fonction du PPS de l'année passé et des conclusions de la dernière ESS, et/ou en concertation avec les enseignants du primaire et les parents pour les élèves arrivant en 6^{ème}), ce qui laisse des créneaux pour les prises en charge, les cours adaptés à l'ULIS et les heures de travail personnel. Les groupes de travail sont établis et les créneaux horaires « fixés » : heure de maths, de français, de projet, de soutien individuel ou en petit groupe... De très nombreux remaniements ont lieu tout le mois de septembre et une partie du mois d'octobre, liés au changement d'emploi du temps des classes d'inclusion, des emplois du temps des intervenants extérieurs...

Lors des ESS de mi-parcours, les emplois du temps peuvent être revus au cas par cas, si un élève éprouve de trop grandes difficultés à suivre en cours. Bien entendu ces aménagements, si l'élève n'est vraiment

pas bien, peuvent se faire entre deux ESS et être « régulés » lors des équipes suivantes.

A la fin de l'année, les emplois du temps sont revus et anticipés pour l'année suivante, en concertation avec les enseignants, les parents... lors de la dernière ESS.

Les trois ESS annuelles par élève permettent de faire des points d'étape, un bilan scolaire, une évaluation des réussites et des difficultés des élèves pour réajuster si besoin, les objectifs, les modalités d'évaluation ou d'inclusion. C'est le moment pour les différents partenaires du projet de poser des questions, éclaircir certains points... C'est aussi lors de ces ESS que sont anticipées les modalités de passation d'examen, discutées l'orientation future, post 3^{ème} et les réorientations éventuelles (à l'EREA d'Eysines).

Bien entendu, au quotidien, la coordonnatrice est en contact avec les jeunes, les AVS, les enseignants et les parents pour réagir au plus vite à toute situation problématique (questionnement par rapport à une évaluation, une organisation particulière d'emploi du temps, une inquiétude quant aux difficultés d'un jeune...).

Les AVS, en lien direct avec les classes d'inclusion : élèves, professeurs et jeune ULIS, font également remonter nombre d'informations qui permettent au quotidien de faire des ajustements – ils indiquent par exemple à la coordonnatrice des problèmes en classe qui seront discutés individuellement à l'ulis, des révisions à faire sur des points particuliers, en vue des évaluations à venir... Ils sont garants du bon déroulement de la journée du jeune, tant sur le plan matériel que psychologique, nécessaire aux apprentissages.

B1 – C Place et rôle de l'AVS co.

En plus du rôle cité précédemment – contribution au suivi de l'emploi du temps et à la continuité des apprentissages, les AVS ont les rôles suivants :

- Accompagnement individuel (ou de deux élèves) en cours d'inclusion avec selon les besoins, aide à l'installation, aide à la prise de notes, remobilisation, reformulation des consignes

- Aide aux déplacements dans l'établissement (pour prendre l'ascenseur notamment, éviter les bousculades dans les couloirs...)
- Accompagnement aux repas : selon les besoins, il peut s'agir de porter le plateau, couper la viande, donner à manger
- Accompagnement aux toilettes : l'AVS peut être amené à accompagner un jeune qui en aurait besoin aux toilettes (déshabillage/habillage, utilisation d'un urinal, essuyage)
- Accompagnement au travail personnel, aide aux devoirs : les élèves bénéficient de plusieurs heures hebdomadaires de devoirs afin d'alléger la charge de travail à la maison. Les AVS qui ont suivi les jeunes en cours, accompagnent les jeunes dans le travail personnel (organisation dans son travail, reformulation de consigne, aide à la lecture...)
- Participation aux projets : certains AVS sont parties prenantes des projets menés à l'ULIS.

Les AVS agissent en ne perdant pas de vue l'objectif d'autonomisation des jeunes. L'accompagnement doit se faire plus discret, plus léger (mais toujours aussi attentif) au fil du temps, quand des méthodes de travail sont mises en place avec le jeune, qu'il s'améliore en rapidité de frappe, qu'il a progressé dans sa position d'élève...

La personne exerce des fonctions d'assistante de l'équipe pédagogique. Elle agit dans le cadre du PPS elle recherche l'autonomie de l'élève. Elle participe à l'encadrement et animation de toute action éducative liée à l'ULIS

Concrètement au collège nous avons :

3 postes CUI accompagnement handicap 20h chacun

+1 depuis 9 janvier 2014 pour réajustement

3 postes AED avs co à 20 h chacun

1 poste AED avs mutualisé pour 30 heures

Total : 60 + 60 + 30 + 20 = 170 heures

B1 – D Sécurité : déplacement, accueil, relation sociale et adaptation des postes de travail par le médecin scolaire après avis de l'inspecteur de spécialité.

L'établissement est aux normes d'accessibilité, les taxis qui déposent les jeunes le matin rentrent dans l'établissement (pas de dépose dans la rue), la prise de l'ascenseur se fait avec la présence d'un adulte mais progressivement, pour préparer l'entrée au lycée, les jeunes peuvent avoir la clé de l'ascenseur et doivent monter impérativement à deux au moins dans l'ascenseur. L'adaptation des postes de travail se fait plutôt par l'ergothérapeute si le jeune est suivi : le collège n'induit pas de problème de sécurité lié aux postes de travail. L'expérience acquise depuis l'ouverture de l'ULIS permet également aux enseignants de réfléchir à des adaptations de poste de travail (au sein de l'ULIS, en salle de sciences, à la cantine...).

B1 – E Modalités d'utilisation des 3 HSA dévolues à l'établissement pour la scolarisation des élèves de l'ULIS.

2 HSA sont dévolues pour la scolarisation des élèves ULIS à la coordonnatrice. Elles servent à la coordination quotidienne : élèves, AVS (plutôt en face à face), professeurs (plutôt par mail ou en face à face), parents d'élèves (plutôt par mail ou au téléphone, parfois en rendez-vous individuel en dehors des ESS), administration.

Elles servent à l'élaboration des emplois du temps en début d'année – emplois du temps des jeunes et des AVS -, de tous les ajustements nécessaires à la mise en place de l'année scolaire et à son déroulement, à la préparation des ESS, à la transmission des informations à l'issue de ses ESS, au remplissage des formulaires de la MDPH (renseignements scolaires, renouvellement AVS), à l'élaboration du PPS, aux rendez-vous avec les parents, les réunions avec AVS, administration, autres professeurs... tout professionnel intervenant auprès du jeune.

B2 – Les acquis des élèves

Le coordonnateur travaille dès l'entrée en 6^e sur une évaluation de l'élève (annexe 2)

B2 – A Participation du coordonnateur aux ESS.

La coordonnatrice prépare les ESS en réunissant auprès des professeurs toutes les informations nécessaires au suivi de la scolarité du jeune : sa participation en classe, son évolution au sein du groupe classe, les compétences acquises, en cours d'acquisition et non acquises, au regard des compétences du LPC et des objectifs de son PPS, la mise en avant des progrès, points positifs, le repérage de difficultés particulières et les questions qui peuvent découler de cet état des lieux. Elle fait le bilan scolaire de chaque jeune, incluant le travail mené à l'ULIS et l'implication dans les différents projets.

B2 – B Adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap pour la validation du « socle commun de connaissances et de compétences ».

Dans le PPS de chaque élève est défini le niveau de référence et les objectifs visés pour l'année : niveau européen en langue, palier du LPC sont les références pour situer les élèves. Par exemple, le niveau A2 est visé en langue, ce qui correspond à un niveau de fin de 5^{ème}. Les élèves peuvent ainsi être inclus en 4^{ème} ou 3^{ème} pour tous les cours excepté pour les langues où ils peuvent suivre en 5^{ème}.

La validation des paliers 1, 2 ou 3 est envisagée au cas par cas. Certains élèves peuvent être inclus en 4^{ème} par exemple, bien que les objectifs de compétences soient situés dans les paliers 1 voire 2 : l'accent est alors mis sur la compréhension des notions, l'apprentissage du vocabulaire de la leçon et moins sur les

méthodes d'analyse de documents, de réflexion par rapport à ceux-ci.

L'accompagnement par un AVS permet également une adaptation de l'apprentissage dans ce sens où l'AVS peut remobiliser l'élève, lui reformuler une consigne, l'étayer dans sa réflexion, sa rédaction...

Nous rencontrons sur l'ULIS dans le cadre du handicap moteur les difficultés suivantes :

- . Lenteur en écriture
- . Impossibilité d'écrire
- . difficultés de repérage dans le texte
- . Illisibilité de l'écriture
- . Gestes imprécis et mal coordonnés
- . difficultés dans la vision
- . difficultés dans les praxies
- . difficultés à repérer les consignes de travail

Ce qui est proposé en général – ce qui revient le plus sur les PPS

- . Privilégier l'usage des surligneurs, de QCM et exercices à trous
- . Limiter la quantité d'écritue
- . Privilégier l'oral
- . Utiliser l'ordinateur et la clé USB
- . Faire des lignes de couleur sur les documents toutes les 4/5 lignes – éviter le jaune
- . Utiliser interligne 1.5
- . Aérer le document
- . Ne pas donner trop de document à la fois
- . Utiliser une règle pour lire
- . Donner les questions avant de lire un document
- . Prévoir de la place sur le document pour que l'élève puisse noter
- . Privilégier l'oral et le TICE
- . Ralentir la vitesse de la souris
- . Agrandir la taille des icones sur l'ordinateur
- . Aider aux rangements des documents
- . Donner des consignes simples

Etc.....

Adaptations sur le fond, la forme et les moyens de compensation

B2 – C Progression des élèves au regard du livret personnalisé de connaissances et compétences sur la continuité des trois paliers.

Les professeurs en charge des élèves valident progressivement les compétences de paliers, en fonction des parties du cours qu'ils abordent et des acquisitions des élèves. Le faisant pour l'ensemble de leurs élèves, il est aisé de la faire pour les élèves du dispositif.

Pour les cours dispensés à l'ULIS, les objectifs sont plus souvent la validation du palier 2 et le maximum de compétences du palier 3 mais cela dépend du projet de chaque jeune. Les objectifs sont fixés en début d'année dans le PPS et sont parfois modifiés en cours d'année, en fonction de la rapidité de compréhension des jeunes : un point sur les progrès est fait à l'occasion des conseils de classe et des ESS. Quasiment toutes les matières sont ou ont été enseignées à l'ULIS : Maths, Français, Anglais, Histoire-Géo, EPS, Prévention-Santé-Environnement, Histoire des Arts, Arts plastiques. Pour chaque matière, la progression s'observe en fonction des objectifs du PPS.

B2 – D Modalités et aménagement de l'évaluation et de la certification.

Là encore ces modalités sont évoquées dans le PPS. Selon les matières et les élèves, les évaluations se font avec tiers temps ou avec réduction du nombre d'exercices. Le passage des évaluations se fait à l'ULIS ou en classe, avec ou sans AVS. Les évaluations sont notées ou pas, avec évaluation des compétences. Elles peuvent ressembler à ce qu'ont les autres élèves ou se présenter sous formes de QCM, questions de cours...

Progressivement, les élèves ont pour objectif de passer leurs évaluations sans AVS en utilisant un maximum d'outils de compensation : logiciel de retour vocal de type Speak Back pour

aider à la lecture des documents, les double-écrans pour pouvoir consulter les documents et rédiger en même temps, logiciel de reconnaissance vocale.

L'aménagement d'examen est anticipé en n-1, avec consultation des différents professionnels de santé, médecin et ergothérapeutes notamment. Le formulaire est complété en ESS.

B2 – E Construction compétences liées à autonomie et Prévention, santé, environnement).

Les élèves participent, comme tous les autres, aux différentes actions menées par le collège en matière de prévention, santé, environnement.

Certains élèves ont par le passé assumé la fonction de délégués de classe.

Des projets sont mis en place chaque année à l'ULIS dans le but de favoriser les interactions entre jeunes du dispositif et les autres élèves du collège, de valoriser leur travail...

Ainsi, un projet radio a été mené l'année de l'ouverture de l'ULIS, afin de réaliser un reportage le jour du cross du collège.

Les deux années suivantes, un atelier jeux de société a été mis en place sur le temps de la pause méridienne. La participation à cet atelier était possible pour les jeunes de l'ULIS à la condition qu'ils invitent un camarade de leur classe.

Les deux années suivantes, les élèves ont participé à un concours de BD dans le cadre du festival international de la bande dessinée d'Angoulême. Ce premier projet ouvre les jeunes sur l'extérieur, leur permet de prendre conscience de leur talent et de les valoriser dans leur travail. La suite de ce projet a été pour les deux années la réalisation d'une vidéo (court métrage et film d'animation) à partir du scénario de la BD. Les deux années, cela a été l'occasion pour les jeunes de l'ULIS de travailler avec d'autres jeunes du collège,

volontaires (appel à candidature, promotion faite par les élèves ULIS auprès de leurs camarades de classe), à la réalisation commune de ces vidéos.

Cette année, le projet BD se poursuit. Il s'en suivra un projet « Roman photo », avec, comme les autres années, l'opportunité d'intégrer d'autres jeunes du collège à ce projet.

L'ULIS a également mis en place un projet d'éducation à l'environnement, ouvert aux élèves de 5^{ème}, où élèves du dispositif et élèves « ordinaires » participent, confrontent leurs avis, expérimentent ensemble... pour réaliser ensemble des productions collectives (affiches d'exposition, ateliers pour la semaine éclatée du collège en fin d'année...)

B3 – Les procédures d'accompagnement à l'orientation des élèves

Dès la 5^{ème} les élèves sont accompagnés dans leur réflexion autour de l'orientation au travers du PDMF Parcours des métiers et des formations (annexe 3)

En 4^{ème} sont évoqués les possibles aménagements prévus au DNB le CE remet en ESS de fin d'année les documents d'aménagements du DNB pour N+1 : moment d'explication et de précisions sur les procédures strictes à suivre

Depuis 2010 nous orientons quelques élèves vers l'ULIS en général Magendie . Auparavant il n'existait qu'un accueil en Lycée professionnel

[B3 – A Education à l'orientation et élaboration des PPO inclus dans les PPS.](#)

Un travail en partenariat COP, chef d'établissement, coordonnatrice et chef des travaux et/ou coordonnateurs d'autres ULIS est mis en place dès la 4^{ème}, voire la 5^{ème}, bien entendu avec l'aval et la participation des parents. Les possibilités et choix d'orientation sont étudiés un à un, recherches d'établissement, mise en place de mini-

stages sont réalisés pour permettre au jeune et à sa famille d'anticiper l'orientation. Des réorientations ont également eu lieu à l'EREA d'Eysines pour deux jeunes dont le projet semblait avoir plus de cohérence dans cet établissement, à l'initiative des parents ou du SESSAD.

B3 – B Mise en œuvre du PDMF.

Comme pour tous les élèves du collège, la mise en œuvre du PDMF débute en 5^{ème}. Les jeunes débutent très souvent leur parcours à l'ULIS et le poursuivent chez eux.

B3 – C Découverte des formations en SEGPA, en EMS, en LPRO, en CFA, en entreprise...

Les découvertes des formations se fait via le PDMF, le PPO, les mini-stages et la section DP3 (2 élèves sur les 8 post 3^{ème} ont bénéficié de cet enseignement) sont autant de moyens de découvrir les formations, notamment les poursuites d'études avec dispositif ULIS.

Pour les sortants post 3^{ème}, les orientations ont été les suivantes :

- 2 élèves à l'EREA d'Eysines (établissement régional d'enseignement adapté – handicap moteur)
- 2 élèves au Lycée Victor Louis à Talence, avec un suivi par l'IEM de Talence (géré par l'APAJH)
- 1 élève au Lycée Magendie à Bordeaux, avec un dispositif ULIS
- 1 élève au LP Saint Vincent de Paul à Bordeaux
- 1 élève au LP La Ruche à Bordeaux avec dispositif ULIS
- 1 élève au LP la Morlette à Cenon avec dispositif ULIS basé au LP Trégey à Bordeaux

B3 – D Conventions de formalisation des engagements pour les mises en stage.

Pour les stages de 3^{ème}, l'accompagnement par un AVS est possible mais l'accent est mis sur la découverte du monde du travail et la prise d'autonomie. Sur les 8 élèves qui ont effectué un stage en 3^{ème}, 6 élèves bénéficiaient d'un accompagnement AVS pour leur scolarité : seuls 2 élèves ont eu un accompagnement AVS. Le retour de stage a été pour l'ensemble des élèves très positif du point de vue du jeune et de la structure d'accueil.

Liens avec les autres partenaires

Nous travaillons avec

Les services d'éducation spécialisée et de soin à domicile SESSAD

Services autonomes médicaux sociaux ils accompagnent l'élève en milieu ordinaire

(psychiatres, psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomoticiennes, kiné, éducateurs, médecins spéc.)

Soutien à la scolarisation, acquisition autonomie et préparation orientation

Interviennent sur notification CDA /MDPH

Les établissements médicaux sociaux EMS

Prise en charge globale -thérapeutique, éducative et pédagogique
Pour des élèves parfois en internat

IME pour handicap moteur

ITEP Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique troubles comportement important

Favoriser l'épanouissement de toutes les potentialités de l'élève
Intellectuelles, affectives et corporelles ainsi que autonomie quotidienne et sociale

Il arrive que l'élève partage son temps entre Institut et école.

Les centres médico psychologiques CMP

Rattaché à l'Hôpital Pellegrin (centre Abadie) - service de jour ou consultation

Pour les élèves jusqu'à 16 ans qui présentent difficultés affectives, psychologiques ou familiales

Les centres medico psycho pédagogique CMPP

Rôle de diagnostic et de traitement en cure ambulatoire

Troubles psycho apprentissage ou développement

Travaille sur le maintien en milieu scolaire

Les hôpitaux de jour

Secteur psychiatrique H Charles Perrens

CONCLUSIONS :

L'ULIS Fournier est reconnu pour son efficacité et son professionnalisme. Les missions confiées sont réalisées avec un apport de plus-value dans le parcours de l'élève, grâce à l'engagement de tous et en particulier de Marie Deseix professeure coordonatrice.

Un grand merci à toutes et tous pour votre engagement sans cesse renouvelé au service du handicap.

**"Par des chemins divers, les hommes peuvent gravir la montagne;
Chaque sentier découvre des vues différentes, sublimes, Mais quand ils
atteignent au fier sommet, c'est la même Lune souriante qui charme
leurs regards."**

